

VILLE DE VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE
PREVENTIVE POUR LES SITES DE STATIONS
DE GONFLAGE ALTAO PUMP ET STATIONS DE
REPARATION ALTAO FIX - ALTINNOVA**

**DÉCISION N° DM-26-143
EN DATE DU 04 MAI 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-228 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Nicolas LECOMTE ;

CONSIDÉRANT la proposition de maintenance préventive des 10 sites de stations de gonflage Altao Pump et stations de réparation Altao Fix implantés sur la ville, à raison de 2 visites par an ;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de maintenance préventive est nécessaire pour garantir le bon fonctionnement de ces équipements ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société par actions simplifiée ALTINNOVA, dont le siège social se situe, Parc des Plaines – 1, rue des Noues – 42160 Bonson, un contrat de maintenance préventive sur les 10 sites de stations de gonflage Altao Pump et stations de réparation Altao Fix de la ville, conclu jusqu'au 31 décembre 2026 pour la 1^{ère} année, et renouvelable ensuite annuellement 3 fois par tacite reconduction, pour un montant maximum annuel de **4 400 HT**, soit 5 280 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, des
mobilités et de l'inclusion,

Signé

Nicolas LECOMTE

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécourts citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260504-lmc1H14235H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/05/2026
Date de Publication : 04/05/2026